



Nombre de conseillers :

en exercice : 11
présents : 9
votants : 10
(dont 1 procuration)

Date de la convocation :
30/10/2020

L'an deux mil vingt et le six novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Apchat, sous la présidence de Monsieur Patrick PELISSIER, Maire

Présents : Mmes Françoise PELISSIER, Nathalie THOMAS
MM Christian BAFOIL (à partir de 21h), Cédric BOYER, Nicolas BUFFAY,
Thierry CHARBONNIER, Christian LASSAIGNE, Raymond SIBILLE, Patrick PELISSIER

Absent : Gilles CONCHAUDON (excusé)
Angélique LAROQUE (excusée – a donné procuration à Patrick PELISSIER)

Secrétaire de séance : Françoise PELISSIER

- ◆ Le Maire demande au conseil de rajouter 1 point à l'ordre du jour :
- CDG 63 : Adhésion à la convention concernant la mission d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique
Accord du conseil

- ◆ Le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 11/09/2020. Aucune observation.
Accord du conseil municipal pour approuver le compte-rendu de séance.

(9 présents - 10 votants : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : CDG 63 : Adhésion à la convention concernant la mission d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 24 modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2014-47 en date du 5 décembre 2014 instaurant une mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2020-33 en date du 30 juin 2020 approuvant les termes de la nouvelle convention d'adhésion à la mission d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique à intervenir entre le Centre de gestion et les collectivités et établissements qui souhaiteront adhérer à cette mission facultative pour la période 2021/2023,

Considérant la nécessité pour la collectivité de bénéficier d'un accompagnement dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique des agents publics, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques,

Considérant les compétences dont dispose le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour réaliser cet accompagnement,

Considérant la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude des agents exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et détaillée dans la convention d'adhésion,

Considérant le barème tarifaire applicable à cette mission facultative, tel que rappelé ci-dessous :

Nombre d'agents publics	Tarifs par collectivité et par an
1 à 4 agents	50 euros
5 à 9 agents	100 euros
10 à 14 agents	150 euros
15 à 19 agents	220 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2021 à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- prend acte que le barème actuel prévoit une tarification liée au nombre d'agents publics de la collectivité,
- autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

- d'autoriser le maire à solliciter l'agence pour toute commande correspondant soit à l'offre de services de base souscrite, soit en tant que de besoin à des prestations liées à l'offre de services complémentaire, cette dernière offre donnant lieu à une facturation spécifique supplémentaire par l'agence, et à signer les actes et décisions afférents, si le l'offre souscrite le permet.

(10 votants : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : Amortissement Éclairage Public

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'éclairage public doivent être amortis. Il propose un amortissement linéaire sur 5 ans :

Compte d'imputation	28041582/040
durée de l'amortissement	5 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le plan d'amortissement de l'éclairage public et charge le maire de l'exécution budgétaire et comptable.

(10 votants : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET 2020

Le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de faire un virement de crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour l'amortissement de l'éclairage public :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

<u>Chapitre 022</u>	- 2 116 €
<u>Chapitre 042</u> - Article 6811 – Dotation amortissements	+ 2 116 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

<u>Chapitre 020</u>	+ 2 116 €
---------------------	-----------

RECETTES

<u>Chapitre 040</u> - Article 28041582 – GFP Bâtiments et installation	+ 2 116 €
--	-----------

(10 votants : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier

- Election par le Conseil Municipal de 2 propriétaires titulaires et d'1 propriétaire suppléant
- Désignation de 2 propriétaires forestiers titulaires et de 2 propriétaires forestiers suppléants

Le Maire fait connaître que par lettre du 28/05/2020, Monsieur le Président du Conseil Départemental l'a invité à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 29/09/2020, soit plus de 15 jours avant ce jour.

Aucun candidat ne s'est fait connaître.

Vu que personne ne s'est porté candidat, le conseil municipal désigne M. BAFOIL Christian et Mme THOMAS Nathalie, comme titulaires et M. SIBILLE Raymond comme suppléant (propriétaires de biens fonciers pour siéger à la CIAF).

Il appartient également au conseil municipal de désigner 2 propriétaires forestiers titulaires et 2 propriétaires forestiers suppléants pour siéger à la commission en application de l'article L.121-5°.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne M. LASSAIGNE Christian et Mme PELISSIER Françoise comme propriétaires forestiers titulaires.

(10 votants : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



- d'adopter le projet de rénovation et d'aménagement des abords de la mairie avec aménagement d'un parking mairie,
- de solliciter auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes une subvention au titre du Bonus Relance,
- de solliciter auprès de l'État une subvention au titre de la DETR 2021,
- de solliciter auprès du Conseil Départemental 63 une subvention au titre du FIC 2021,
- d'autoriser le Maire à organiser les conditions de mise en concurrence des entreprises pour la réalisation des travaux, et ceci sous la forme de la procédure adaptée (article 28 du CMP),
- d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de ce programme,
- d'inscrire au prochain budget les sommes correspondantes.

et atteste que l'opération n'a pas fait l'objet d'un début de travaux et que les travaux ne commenceront pas avant l'attribution des subventions ou l'accord de commencement donné par les autorités.

(10 votants : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



QUESTIONS DIVERSES

- ➔ Logement communal ancienne école Florat : Il faut changer la cabine de douche. 1 devis reçu pour un montant de 1 575 € HT. Demander un autre devis
- ➔ Défibrillateur : encore à l'étude
- ➔ Colis de Noël
- ➔ Commémoration du 11 novembre : dépôt de la gerbe à 11 heures au monument aux morts. Uniquement quelques membres du conseil sans public en raison de la situation sanitaire (COVID 19)
- ➔ Réfection des chemins et fossés à prévoir : entre Bord et La Brugière, et de Zanières à Teydes (jusqu'à la limite d'Ardes)
- ➔ Christian Lassaigne s'est renseigné sur les tarifs d'une réserve à incendie qui pourrait être mise en place sur la commune. À réfléchir
- ➔ Demander un devis pour la remise en état de la lame (pour réfection chemins)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Maire a clôturé la séance à 22h45.

Le Maire,
Patrick PELISSIER

Le Secrétaire de Séance,
Françoise PELISSIER

Les Conseillers,

Christian BAFOIL	Cédric BOYER	Nicolas BUFFAY
Thierry CHARBONNIER	X	X
Christian LASSAIGNE	Raymond SIBILLE	Nathalie THOMAS